



République Française

COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Convocation du 04/04/2023

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Étaient présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoint au Maire, MMES et MM. Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Maryse KOHLSTOCK, Philippe MULLER, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Thomas SCHNEIDER, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux –.

Membres absents excusés : Mme Marie-Laure HERRMANN, Mr Hubert MEYER,

Membres absents non excusés : Mme Claire TRUC, Mr Edouard BAUMANN

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER

Mr le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et souhaite une cordiale bienvenue aux membres.

Avant de passer à l'ordre du jour il souhaite rajouter un point concernant un droit de préemption, en position 2. b).

Après délibéré à main levée, le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Mars 2023 ;
2. Communiqué :
 - a) Etat des indemnités des élus 2022
 - b) Droit de préemption urbain

3. Budget communal :
 - a. Affectation du résultat 2022 ;
 - b. Fiscalité Directe locale – Fixation des taux d'imposition 2023 ;
 - c. Vote des subventions 2023 ;
 - d. Vote du budget primitif 2023 ;
4. Service assainissement :
 - a. Affectation du résultat 2022 ;
 - b. Vote du budget primitif 2023 ;
5. Ressources humaines :
 - a. Recrutement de saisonniers ;
6. Approbation du Contrat de Territoire Centre Alsace
7. Abonnement mutualisé auprès de la plateforme d'expertise SVP
8. Rapport des comptes-rendus de commissions ;
9. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 mars 2023 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée.

ADOpte PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

2. Communiqué :

a) Etat des indemnités des élus 2022

VU l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune »

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel 2022 présentant l'ensemble des indemnités de toute nature des élus siégeant au sein du Conseil Municipal d'Illhaeusern.

b) Droit de préemption urbain

Le Maire informe le conseil municipal qui ne souhaite pas faire valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente GRAFF-ERDINGER/QUIRIN.

Le conseil prend note et valide la décision du Maire.

3. Budget communal

a) Affectation du résultat 2022 :

VU l'instruction ministérielle M14 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

➤ **281 512.89 €** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

ADOPTE A L'UNANIMITE

b) Fiscalité Directe locale – Fixation des taux d'imposition 2023

- VU** l'état 1259 transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes
- VU** le budget primitif 2023 fixant le montant de produits des taxes directes locales attendu pour 2023
- VU** les bases prévisionnelles d'impositions qui ont subi une revalorisation de + 7.10 %

Sur proposition de Monsieur le Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 03 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter de 1% les taux des contributions directes locales 2023 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 19.82 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50.27 %
 - Taxe d'habitation : 13.28 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rattachant

ADOPTE A L'UNANIMITE

c) Vote des subventions 2023

Dans le cadre du budget primitif 2023, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Proposition 2023
Comité des fêtes	200+280=480
AHPI	200
Anciens Combattants	300+200=500
Amicale Les Boules de l'III	200
Les Amis de la Friture (Amicale Sapeurs pompiers)	200
Amis de l'Eglise	200
Amis des Fleurs	200
APP	200
Bateliers	200
Chorale Ste Cécile	200
Comédie Illhousienne	200
Donneurs de Sang	200
Fleurs de l'III	200
Football club	200
L'III aux Enfants	200
Ecoles	2900
UDSP (Union Départementale des SP)	160

Prévention routière	100
APALIB	572
APAMAD	262
AUTRES-DIVERS	1426
Art 6574 - TOTAL	9 000
Art. 65737 - ASSOCIATION FONCIERE	4 344

Le montant total prévisionnel des subventions est de 9000 € pour l'exercice 2023.

Les crédits constituent des provisions débloquées sur présentation de factures et/ou de justificatifs.

Les crédits seront prélevés de l'article 6574 (chapitre 65), exceptée la subvention à l'Association Foncière d'Illhaeusern qui sera prélevée de l'article 65737.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution des subventions telles qu'énoncées.

ADOpte A L'UNANIMITE

d) Vote du budget primitif 2023 :

M. le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2023 suite à l'avis favorable des commissions réunis le 03 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2023 en équilibre tel que présenté par Monsieur le Maire et qui se solde comme suit :

▪ **Section de fonctionnement**

Dépenses : 870 253,00 €

Recettes : 870 253,00 €

▪ **Section d'investissement**

Dépenses : 947 965,00 €

Recettes : 947 965,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Service assainissement

a) Affectation du résultat 2022

VU l'instruction ministérielle M14 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

➤ **11 003,72 €** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

ADOpte A L'UNANIMITE

b) Vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal,

Vu le budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire comme suit :

▪ Section de fonctionnement

Dépenses : 18 278,23 €
Recettes : 18 278,23 €

▪ Section d'investissement

Dépenses : 67 650,74 €
Recettes : 67 650,74 €

Et après délibéré, approuve le budget primitif 2023

APPROUVE A L'UNANIMITE**5. Ressources humaines****a) Recrutement de saisonniers**

Pour faire face aux besoins saisonniers liés à l'entretien des espaces verts durant la saison estivale (juin à août 2023), M. le Maire propose le recrutement d'agents en contrats à durée déterminée, afin d'assurer la propreté et l'entretien des espaces verts et d'autres lieux ou biens publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;**DECIDE** de recruter des agents saisonniers sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée à temps complet, rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits sont portés au chapitre 012 du budget primitif 2023 ;

CHARGE M. le Maire ou son représentant, à signer le contrat de travail et tout document y afférent.**ADOpte A L'UNANIMITE****6. Approbation du contrat de territoire Centre Alsace**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la

Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,
- Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,
- Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

APPROUVE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
 - Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,

- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Abonnement mutualisé auprès de la plateforme d'expertise SVP

La Société SVP est une plateforme d'expertise qui accompagne au quotidien les collectivités dans ses décisions (par téléphone ou sur internet), sur de nombreuses thématiques, tels que :

- ✓ Fiscalité – finances
- ✓ RH
- ✓ Développement économique
- ✓ Environnement
- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Marchés publics
- ✓ Règlementation
- ✓ Enfance-jeunesse...

Elle permet par ailleurs aux collectivités de disposer d'une large documentation, composée de modèles d'actes, de livres blancs, de vidéos etc...

La CCP a souscrit un abonnement et propose de l'étendre sous forme d'abonnement mutualisé aux communes intéressées. La CCPR prend en charge 50 % du prix de l'abonnement mensuel des communes, soit pour ILLHAEUSERN un coût annuel de 176.27€ HT, (211,53€ TTC).

Vu le projet de convention à établir entre la CCP et la commune ci-annexée
Après délibéré, le conseil municipal :

ADHERE à cet abonnement mutualisé

APPROUVE les termes de la convention annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Rapport des comptes-rendus de commissions

- **Environnement :**

Collecte bio-déchets obligatoire dès janvier 2024

Pose de borne (expérimentation) prévue au courant du 2^{ème} semestre 2023 à Bergheim, Aubure et/ou Illhaeusern. Il est prévu 1 bac pour environ 300 personnes

Augmentation des coûts de collecte en 2023 pour la CCPR d'environ 11 %

- **Brigades vertes**

Actuellement le siège de la Brigade verte est basé à Soultz (68). Il est prévu une nouvelle organisation plus adaptée en 2023. Découpage du Département en 11 postes comprenant chacun 5 agents par poste. Illhaeusern dépendra du poste de Ribeauvillé.

- **Journée citoyenne**

La 7^{ème} Edition de la journée Citoyenne est prévue le samedi 13 mai 2023 de 8h à 13h. Différents chantiers sont prévus et restent à organiser. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 24 avril.

9. **Divers et communiqués**

- la commune envisage des travaux de végétalisation du cimetière à compter de ce printemps. Les travaux seront réalisés en plusieurs étapes
- les travaux de remplacement de l'éclairage au stade sont terminés
- Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans la rue du 25 Janvier, auront lieu mi-avril et s'étaleront sur environ 2 mois

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h30

Le Maire

Jean-Claude HIRN